

Vous avez obtenu du temps supplémentaire ou une aide particulière pour le bac ?

Vous envisagez des études
à l'Université Clermont Auvergne ou
l'un de ses établissements associés ?

ATTENTION !

**L'obtention de vos aménagements
n'est pas automatique
à l'Université !**

(Détails au verso)





Le simple fait de cocher
«handicap» sur *Parcoursup*
ne nous informe pas
de votre situation !

**Si vous prévoyez poursuivre
vos études à l'Université
Clermont Auvergne ou l'un de
ses établissements associés :**

Sigma, l'École Nationale Supérieure
d'Architecture de Clermont-Ferrand,
VetAgro Sup Clermont, ESC Clermont,
l'École Supérieure d'Art
de Clermont-Ferrand et l'IRSTEA...

**Vous DEVEZ prendre rendez-
vous** avec un médecin du
Pôle Santé Handicap Étudiants,
dès le mois de avril 2020,
en téléphonant au
04 73 40 55 07

**Soyez malin et maline,
affichez ce rappel sur votre frigo !**

handicap.uca.fr/pshe/